

Pièces choisies de Suisse

Fabien BARNIER

" PIÈCE DU MOIS " DU 3 SEPTEMBRE 2016



Carte privée illustrée expédiée non affranchie de Paris le 17 avril 1898 pour la Suisse à Pomy où elle est taxée comme lettre non affranchie à 50 c. L'utilisation à cette période d'un timbre – poste ordinaire comme timbre-taxe est exceptionnelle.

Enveloppe non affranchie expédiée par la mairie de Montbéliard le 12 mai 91 en Suisse à Porrentruy (rayon limitrophe de moins de 30 km) où elle est taxée à 30 c (15 c x 2). Le destinataire étant inconnu (étiquette Unbekannt / Inconnu + signature manuscrite du facteur), cette enveloppe est retournée à son expéditeur (après « détaxation » : ANNULÉ) à Montbéliard où elle est réglementairement taxée à 30 c.





Enveloppe non affranchie du 2e échelon de poids (2 manuscrit) expédiée par légation de Suisse à Paris le 5 décembre 1895 pour le département fédéral des Affaires étrangères à Berne où elle est taxée à 100 c. (50 c x 2).

Deux hypothèses peuvent être proposées au sujet du timbre-taxe appliqué sur cette enveloppe : utilisation d'un timbre-taxe à 1,00 F préoblitéré (du 5 XII 95) avec date corrigée au 6 XII 95 afin de respecter la concordance avec le timbre d'arrivée de Berne. Mais alors pourquoi frapper ce timbre-taxe « pré oblitéré » d'un timbre à date ?

Fraude postale avec utilisation d'un timbre-taxe ayant déjà servi, cette deuxième hypothèse semblant être la plus probable.